



46^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport de la Haute-Commissaire au sujet du Nicaragua

Genève, le 24 février 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour son rapport sur le Nicaragua. La Suisse reste très engagée en faveur de la population et du respect des droits de l'homme dans le pays, à travers son appui financier aux activités régionales du Haut-Commissariat et des organisations locales de la société civile.

Nous entrons dans une année cruciale pour le Nicaragua avec la tenue d'élections générales prévue pour novembre 2021. Pour que celles-ci puissent contribuer à résoudre la grave crise que traverse le pays depuis 2018, il est essentiel qu'elles se déroulent de manière libre, équitable et transparente.

En ce sens, l'adoption de la loi dite de « défense des droits du peuple à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination pour la paix », qui restreint l'éligibilité des opposants, est un signal très inquiétant. La Suisse presse les autorités de suspendre son application et de mettre un terme à la répression contre l'opposition, les journalistes, ainsi que les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme.

En outre, la Suisse appelle le Nicaragua à respecter les droits de l'homme, en particulier les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, à mettre fin aux détentions arbitraires et à traduire les auteurs de violations des droits de l'homme en justice.

Madame la Haute-Commissaire,

Forte de quarante années d'engagement au Nicaragua, la Suisse est prête à soutenir les efforts visant à une résolution pacifique de la crise et à la tenue d'élections libres et transparentes. Selon vous, quelles mesures urgentes doivent être prises par le gouvernement nicaraguayen et la communauté internationale dans ce but ?

Je vous remercie.